

Election du 26 mars 2019 des délégués à l'assemblée générale de la SMERRA

Délibération de la commission électorale du 27 mars 2019

Vu le code de la mutualité,
Vu les statuts de la SMERRA, adoptés par l'assemblée générale du 28 avril 2018,
Vu le règlement électoral adopté par le conseil d'administration du 27 janvier 2018,
Vu les délibérations du conseil d'administration de la SMERRA du 25 janvier 2019,
Vu les délibérations de la commission électorale de la SMERRA du 8 février 2019 et du 19 mars 2019,
Vu le dépouillement du scrutin du 26 mars 2019.

La commission électorale de la SMERRA réunie le 27 mars 2019 proclame élus délégués à l'assemblée générale de la SMERRA au titre de :

- Section de vote de Besançon
Céline ATAR
- Section de vote de Clermont Ferrand
Twaseen CARIM BACOR
Nolwenn GAUTHIER
- Section de vote de Grenoble
Catherine ARNAUD-BANSE
Maxime ROUYARD
- Section du Creusot
Vardush DARBINYAN
- Section de vote de Lyon
Timothée BERNARD
Chloé CANIVENC
Mallaury CHILLET
Zineb LEMTOUNI
Loïc PELLETIER

Le Président de la commission électorale
Xavier BOUCHET